



COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS SECTIONS FEMININES U14F A SENIORS F

Commission du 23 avril 2024

IMPORTANT

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

INFORMATIONS IMPORTANTES :

Pour la saison 2022/2023, vous avez l'obligation d'utiliser la feuille de match informatisée pour l'ensemble des catégories.

RAPPEL

RAPPEL REGLEMENTS ET PRECONISATIONS

La Commission tient à rappeler à tous les Clubs les informations suivantes :

Article 44.2 –

Non envoi de l'original de la feuille de match recto verso ou de sa copie après deux réclamations de la Commission par l'intermédiaire du journal numérique ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'Annexe Financière du D.V.O.F. et match perdu par pénalité au club recevant.

Le Club visiteur est invité à communiquer, à la Commission compétente, toute information relative à la rencontre concernée.

En cas de non-réponse de la part des deux Clubs, les deux équipes auront match perdu par pénalité.

En cas de récidive au cours de la saison, l'équipe concernée peut être mise hors compétition.

- Match remis (arrêté municipal sans liste des matches concernés) = 50€

- Annulation de l'engagement après la parution du calendrier = 102€

- L'horaire indiqué pour les rassemblements ou pour les matchs est l'HORAIRE DE COUP D'ENVOI, les équipes doivent donc arrivées en amont afin d'être prêts à l'heure indiquée. Le Club recevant ne doit pas attendre l'arrivée des retardataires pour débiter les rencontres.

ATTENTION :

La commission se réunissant tous les lundis après-midi, nous vous demandons d'adresser vos mails ce jour avant 14h00.

INFORMATION AUX CLUBS

La saison 2023-24 des critères féminins à 8 et à 11 sera clause au 01 juin 2024.

Aucune rencontre ne pourra se jouer au-delà de cette date.

Rappel : Un délai de 48h minimum doit être respecté entre 2 rencontres



COURRIERS DES CLUBS

ENT BEAUMONT MOURS

Demande de report de la rencontre U18F n°27835488 de la journée 7 du 27/04/24 opposant Ent Beaumont - Mours à Persan US 03 1 **refusée.**

Les rencontres de critérium doivent être closes au 01 juin 2024

Nous vous invitons à trouver une date inférieure au 01 juin 2024 tout en respectant le délai de 48h00 entre deux rencontres.

RENCONTRES REPORTEES

18/05/24

U15 F à 8 – groupe A

Rencontre n°27836523 du 27/04/24 ; FOSSES FU 1 / TAVERNY COSMO 1

24/05/24

SENIORS F à 8 – groupe A

Rencontre n°27837504 - *MAGNY US CANTON 1 – ENT.MERY MERIEL BESSANCOURT*

MODIFICATION D’HORAIRE ET DE LIEU

U15F - Groupe B

Rencontre n°27836525 du 27/04/24 ; CERGY-PONTOISE FC4 – JOUY LE MOUTIER FC 1

Changt stade des Maradas, 1 passage du lycée, Pontoise

U15F à 11 – groupe A

Rencontre n°27836089 du 27/04/24 ; ECOUEN FC 2 – ARGENTEUIL FC 1

Nouvel horaire 17h00